

## SYNTHÈSE

Aujourd'hui, la saillance de la problématique de l'hébergement d'urgence à Genève est particulièrement forte, la crise sanitaire ayant accru la visibilité de la précarisation économique et de l'exclusion sociale. Face au phénomène du sans-abrisme, il importe de poser un diagnostic sur un triple plan : (i) son ampleur et la caractérisation des populations concernées, (ii) l'offre de prestations et leur adéquation sur le plan quantitatif et qualitatif, (iii) le dispositif, sa gouvernance et la qualité de la collaboration entre les divers acteurs impliqués.

Sur la base de 70 entretiens avec des responsables associatifs, institutionnels et politiques ainsi que des personnes en situation de sans-abrisme, de deux recensements exhaustifs des populations en hébergements d'urgence, des données genevoises d'une étude du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), ainsi que des statistiques du Service social de la Ville de Genève, notre étude cherche à apporter des réponses aussi précises que possible à cette problématique.

### Estimation du nombre de personnes en situation de sans-abrisme à Genève

Les deux recensements **exhaustifs** réalisés ont établi que le dispositif d'hébergement d'urgence genevois a accueilli 486 personnes (le 2 mars 2021) et 545 personnes (le 16 mars 2021).

Sur la base de ces chiffres, des autres données disponibles, et en prenant toutes les précautions méthodologiques nécessaires, nous estimons par extrapolation que le nombre de personnes en hébergement d'urgence ou dormant « dans la rue » dans le Canton de Genève se montait à environ **730 personnes au 16 mars 2021**. Au vu de la difficulté d'estimer avec précision le nombre de personnes dormant « dans la rue », il convient de considérer ce chiffre **avec prudence**.

Il convient également de préciser que le besoin d'hébergement d'urgence et la demande associée évoluent selon un certain nombre de facteurs identifiables (par exemple détérioration des situations socio-économiques, flux migratoires ou encore météo) mais dont l'impact effectif reste difficile à apprécier et surtout à anticiper.

Il est à noter que dans l'ensemble des villes comparées le nombre de personnes en situation de sans-abrisme relève d'une estimation. Seules quelques villes, parmi lesquelles Paris ou encore Toronto, procèdent périodiquement à un recensement « exhaustif » du nombre de personnes concernées, ceci au cours d'évènements pour lesquels de nombreux volontaires sont formés puis mobilisés.

### Typologie des publics et caractérisation de leurs besoins

L'analyse des différentes données nous a permis de proposer une typologie constituée par quatre catégories en croisant les deux axes suivants :

1. **Temporalité** - Durée de séjour à Genève, en distinguant les individus présents de façon continue et prolongée (plus de 6 mois) sur le territoire (qualifiés de « **réguliers** ») de ceux qui sont à Genève de manière temporaire et qui recourent à l'hébergement d'urgence de façon épisodique (qualifiés de personnes « **de passage** »).
2. **Administratif** - Statut de résidence en Suisse, en distinguant les individus qui bénéficient d'un tel statut (« **avec statut de résidence** ») de ceux qui n'en possèdent pas (« **sans statut de résidence** »).

En date du 16 mars 2021, les populations en hébergement d'urgence étaient distribuées comme suit<sup>1</sup> :

- Individus « de passage sans statut de résidence » : 34.6%
- Individus « de passage avec statut de résidence » : 0.6%
- Individus « réguliers sans statut de résidence » : 52.3%
- Individus « réguliers avec statut de résidence » : 12.5%

La situation genevoise se distingue par une population en situation de sans-abrisme qui relève bien davantage de la migration que dans les autres villes étudiées. Ainsi, les personnes « sans statut de résidence » forment une majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence, tandis que les prestations sociales pour les personnes démunies ne leur sont pas accessibles. Les dispositifs de réponse au sans-abrisme dans d'autres villes sont donc à comparer avec précaution puisqu'ils relèvent souvent d'une aide sociale à des individus « avec statut de résidence ».

### Bilan de l'offre actuelle en matière d'hébergement d'urgence et d'aides d'urgence

Genève dispose de prestations étendues et de qualité en matière d'hébergement et d'aide d'urgence, un dispositif efficace, porté par une bonne collaboration opérationnelle entre acteurs institutionnels et associatifs.

Des acteurs associatifs ou institutionnels ont formulé les recommandations suivantes :

- Développer un dispositif **d'hébergement d'urgence** dans des structures de taille adaptée, en surface et avec davantage de places à disposition. Il faudrait aussi adapter le dispositif aux besoins et réalités de tous les bénéficiaires, notamment les profils plus "atypiques" (mobilité réduite, troubles psychiques, maladies chroniques, addictions, ...).
- Étoffer les prestations d'**aide d'urgence** (consignes, douches et toilettes en libre accès, produits et prestations d'hygiène). Le développement de l'offre de jour doit permettre de limiter l'errance des bénéficiaires et éviter un cloisonnement entre les structures de jour et l'offre d'hébergement d'urgence.
- Développer le **travail social** avec les bénéficiaires (notamment une anamnèse socio-sanitaire initiale pour tous ainsi qu'un suivi social pour les personnes présentes sur le territoire de façon prolongée). Cet accompagnement devrait associer les bénéficiaires à l'élaboration des solutions.

D'autres villes explorées proposent, parmi d'autres prestations, l'accès gratuit aux transports publics pendant l'hiver, des services tels que coiffeur, pédicure, hygiéniste dentaire ou encore « vétérinaire de rue », parfois même la mise à disposition de tickets pour des manifestations sportives ou culturelles.

### Prestations et catégories de publics

Concernant le niveau de couverture des besoins, les prestations en lien avec l'hébergement et l'aide d'urgence (nourriture, soins, hygiène) sont jugées globalement adéquates par l'ensemble des bénéficiaires, qu'ils-elles soient « de passage » ou « réguliers » ou qu'ils-elles disposent ou non d'un statut administratif. En revanche, tous indiquent que la couverture de leur besoin d'accompagnement social, qui est une prestation délivrée à titre conditionnel, n'est pas satisfaisante.

Notre recherche a montré que **la manière dont ces personnes évaluent la couverture de leurs besoins varie en fonction de leur durée de séjour à Genève**. Ils n'expriment pas les mêmes attentes selon qu'ils soient « de passage » ou « réguliers » sur le territoire de Genève. Pourtant, aujourd'hui, les personnes en situation de sans-abrisme ont souvent accès à des prestations indifférenciées. En

---

<sup>1</sup> Nos recensements s'étant focalisés sur les populations en hébergement d'urgence, nous n'avons pas de données pour les personnes dormant « dans la rue ».

conséquence, nous recommandons de concevoir des « paquets de prestations » différenciés selon les catégories de bénéficiaires mises en évidence.

Notons que si à Genève la plupart des prestations sont accessibles gracieusement, cela n'est pas une généralité dans les villes étudiées. Dans de nombreux cas, une participation financière – même symbolique – est exigée de la part des bénéficiaires.

### **Enjeux de gouvernance : répartition de la charge financière, collaboration entre les acteurs**

Dans la plupart des villes étudiées, les acteurs non-étatiques sont les principaux prestataires de l'hébergement d'urgence – les acteurs confessionnels y sont particulièrement présents. Dans ces villes, la place prise par les (ou laissée aux) acteurs associatifs explique que le cadre légal ou réglementaire y soit peu étendu pour régler le partage des rôles et des responsabilités. La coordination étant le fait de groupements ou d'associations faitières. A Genève, les acteurs publics ont une place plus importante, les enjeux de gouvernance y sont donc spécifiques. Nos interlocuteurs jugent que la répartition actuelle des compétences et des responsabilités entre les différents acteurs n'est pas satisfaisante. Cela s'explique notamment par l'absence de base légale précisant les rôles des parties prenantes et la manière de répartir la charge financière. Ce constat montre la nécessité de disposer d'une **politique publique commune de réponse aux besoins des personnes en situation de sans-abrisme** permettant d'adopter une stratégie à long-terme.

Aux yeux de la Ville de Genève, la répartition des tâches et des responsabilités entre acteurs publics, notamment en termes d'engagement financier, doit être clarifiée, la nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) posant des premiers jalons dans ce sens. Les relations avec les associations doivent également être précisées : entre volonté d'indépendance pour répondre au mieux aux besoins des populations et nécessité de se coordonner avec l'ensemble des acteurs au sein d'un dispositif cohérent, trouver un espace pour une politique co-construite, basée sur la confiance, est un défi à relever.